

serait que l'Assemblée invitât le Comité d'hygiène à considérer à nouveau le rapport sus-mentionné, en tenant compte des observations soulevées, et de le prier de présenter un rapport à la prochaine session du Conseil.

On se rappellera que le Gouvernement français a offert de créer à Paris une Ecole internationale de hautes études d'hygiène, placée sous les auspices de l'Organisation d'hygiène. La Chambre des députés français a déjà ratifié cette proposition et la Commission a enregistré avec une gratitude toute particulière une communication de la délégation française selon laquelle le Sénat voterait le projet de loi au plus tard au début de novembre; l'Ecole pourra donc s'ouvrir dans un avenir prochain. Elle constituera pour l'Organisation d'hygiène un moyen singulièrement précieux de réaliser certains de ses projets. Lorsque celle-ci a été sollicitée d'apporter son concours technique à divers Gouvernements, l'un des problèmes les plus importants qu'elle ait dû se poser a été celui de la formation des médecins hygiénistes. Par son système de liaison avec les administrations sanitaires, elle a eu le souci de permettre aux hygiénistes des divers pays de se tenir au courant des progrès réalisés à l'étranger. Elle s'est efforcée à instituer un véritable enseignement international par le moyen de voyages collectifs d'étude, de missions individuelles et d'échanges de personnel entre les administrations sanitaires. Ces prises de contact entre hygiénistes de différentes nationalités ont provoqué un mouvement d'idées fécond et permis la confrontation de conceptions souvent opposées. L'Ecole internationale de hautes études d'hygiène, telle qu'elle est conçue, assurera un caractère permanent à ce système.

Projet de Convention sur les films éducatifs

On se rappellera que, dès 1928, l'Institut international du Cinématographe éducatif a entrepris des études en vue d'un accord international destiné à encourager l'usage des films éducatifs et en faciliter la diffusion au moyen d'exemptions des droits de douane. Vers la fin de 1929, un projet de Convention a été préparé. Ce projet a été revu par un Comité d'experts et renvoyé aux Etats membres, accompagné d'une recommandation du Comité économique de la Société des Nations. La grande majorité des Gouvernements consultés se sont déclarés d'accord sur les buts visés par la Convention. S'inspirant des réponses des Gouvernements, le projet de Convention a été revu encore une fois par un Comité d'experts et inscrit plus tard à l'ordre du jour de la treizième Assemblée.

La deuxième Commission a nommé un Comité spécial chargé de soumettre le projet à de nouvelles modifications pour en faciliter l'acceptation. Ce sous-comité a soumis à la deuxième Commission un projet de Convention révisé dans lequel il a tenu compte des amendements proposés par plusieurs des Gouvernements intéressés.

Au cours de la discussion qui s'est engagée devant la deuxième Commission, de nombreuses délégations ont donné leur approbation aux grandes lignes du nouveau projet et ont exprimé l'avis que la Convention aura l'effet d'assurer la production et la diffusion des films éducatifs lesquels, de par leur nature, contribueront à l'entente mutuelle entre les peuples selon l'esprit de la Société des Nations.

Etant donné toutefois les modifications importantes apportées par le sous-comité au projet inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée et au sujet desquelles la plupart des délégations n'ont pas pu recevoir des instructions de leurs Gouvernements, la deuxième Commission a estimé qu'il était préférable de ne pas procéder maintenant à une discussion de fond sur le projet révisé. C'est pourquoi elle a cru devoir recommander à l'Assemblée de prier le Conseil de la Société des Nations de convoquer une réunion à un moment qui lui paraîtra le plus approprié. A cette réunion, les délégués décideraient si le projet de Convention, avec ou sans modifications, devrait être ouvert à la signature de tout Etat membre ou de tout Etat non membre de la Société. Entretemps, les Gouvernements intéressés pourraient communiquer leurs observations au Secrétaire général.